

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00311

Numéro SIREN : 056 503 097

Nom ou dénomination : BMRA

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 19889

# Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/19889

Type d'acte : Décision(s) des associés  
Démission de président  
Nomination de président

### Déposant :

Nom/dénomination : BMRA

Forme juridique :

N° SIREN : 056 503 097

N° gestion : 1995 B 00311



**B.M.R.A.**

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 464 250 Euros  
Siège Social : 2080 avenue des Landiers – 73000 Chambéry  
RCS Chambéry 056 503 097

**PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DES ASSOCIES DU 10 octobre 2019**

Le 10 octobre 2019, à Chambéry

L'an deux mille dix-neuf et le dix octobre, Monsieur Nicolas GODET, Président de la société B.M.R.A. au capital de 6 464 250 € divisé en 422 500 actions toutes nominatives de 15,30 € nominal chacune appartenant :

- 420 000 actions à la société POINT P S.A.S (RCS Paris 695 680 108)
- 2 500 actions à la société COMASUD (RCS Marseille 057 802 753)

A, par le présent procès-verbal, déclaré et constaté que les résolutions suivantes ont été soumises à l'approbation des associés au moyen d'une consultation écrite, conformément à l'article 14 des statuts :

- Démission du Président et la nomination d'un nouveau Président ;
- Confirmation des fonctions de Monsieur Fabrice BORDAT en tant que Directeur Général, et ce, sans limitation de durée ;
- Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Jacques PESTRE de son mandat de Président, à compter du 10 octobre 2019.

En conséquence, la collectivité des associés décide, conformément aux dispositions de l'article L227-6 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts, de nommer en qualité de Président, à compter du 10 octobre 2019 et sans limitation de durée :

Nicolas GODET

Né le : 17 août 1978

Demeurant : 87 rue Taitbout PARIS 9<sup>e</sup> (75009)

Qui a déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées, et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Monsieur Nicolas GODET est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les décisions collectives des associés.

1/3



JP7

Il est précisé que le Président ne recevra aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Président ; mais que la Société lui remboursera, sur justificatifs, les frais qu'il pourra être amené à engager pour l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Nicolas GODET demeure salarié de la Société Saint-Gobain Distribution Bâtiment France SAS (RCS 339 105 553).

La collectivité des associés remercie Monsieur Jacques PESTRE pour les services rendus à la société pendant la durée de son mandat.

## **DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés précise que Monsieur Fabrice BORDAT a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général, par décision du 10 mai 2019.

Sur proposition du Président, la collectivité des associés décide de le confirmer sans ses fonctions de Directeur Général et de le nommer Directeur Général sans limitation de durée, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts.

Il est ici précisé que le mandat de Directeur Général de Monsieur Fabrice BORDAT, n'est pas modifié, conformément à l'article 11 des Statuts : « *En cas de démission, de révocation ou de remplacement du Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué conservent leurs fonctions et attributions, sauf décision contraire du ou des associés* ».

Monsieur Fabrice BORDAT a déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Il est précisé que le Directeur Général ne recevra aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Directeur Général ; mais par ailleurs, la Société lui remboursera sur justificatifs, les frais qu'il pourra être amené à engager pour l'exercice de ses fonctions.

## **TROISIEME DECISION**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

-----

Le présent acte fera l'objet d'une retranscription dans le registre des décisions des associés.

\*\*\*

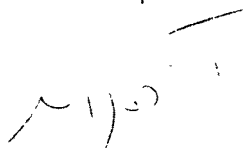
2/3



47

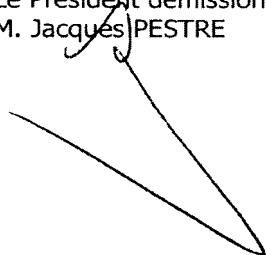
Le Président déclare avoir remis à la collectivité des associés, selon les formes et délais prévus par les statuts, le texte des résolutions soumises à son approbation.

La collectivité des associés ayant émis un vote favorable sur les résolutions qui lui ont été proposées, il en résulte que les trois résolutions ci-dessus ont en conséquence été régulièrement adoptées.



(Bon pour acceptation des fonctions de Président)  
Le Président  
M. Nicolas GODET

Le Président démissionnaire  
M. Jacques PESTRE



3/3